

Point sur l'aménagement du campus (incluant une délibération)

A terme le campus est amené à être piétonnier en son centre à l'intérieur de l'anneau Langevin, ce que permettra la réalisation de deux grands parkings au nord (parking IUT dit P5) et au sud (parking 4 Cantons en silo).

Pour cela il faut distinguer les aménagements inscrits dans le cadre de la réalisation du Grand Stade (échéance juillet 2012) de ceux liés à l'opération Campus Grand Lille (à partir de début 2012).

Dans ce contexte, plusieurs principes doivent être réaffirmés :

- une utilisation raisonnée du foncier et des espaces non bâtis. L'université s'est engagée à ne plus augmenter l'emprise au sol de ses bâtiments et à réduire les surfaces imperméabilisées et stérilisées. Cela entraîne entre autres une compensation par des démolitions et des densifications sur bâti existant.
- la priorité donnée à la rénovation des bâtiments dans le respect de l'évolution des usages et du développement durable, de préférence à de la construction neuve. Un premier diagnostic a montré que l'université ne souffrait pas d'un manque de surfaces mais plutôt d'une utilisation peu rationnelle de celles-ci, en mauvaise adéquation avec les besoins en constante évolution de l'enseignement et de la recherche.
- la prise en compte du fait que le campus est le lieu de résidence de près de 4000 étudiants, non nécessairement de Lille 1. Il faut donc impérativement améliorer la qualité de vie matérielle, sociale et culturelle de ces résidents, et faire du campus un quartier urbain à part entière, ouvert sur la ville, ce que le métro ne satisfait que partiellement.
- la prise en compte de la sectorisation historique en disciplines, véritables tranches de cercle disposés autour du centre constitué par la BU. Le développement de la Haute Borne et des Instituts de recherche ne doit pas se faire au détriment de la nécessaire articulation entre enseignement et recherche. Cela entraîne la dynamique de « quartier », qui consiste à construire ou rénover un bâtiment ayant vocation à être le lieu emblématique du secteur concerné, situé au cœur de celui-ci afin de renforcer son identité et son image tout en améliorant le fonctionnement des laboratoires.

La CAC a commencé à réfléchir sur les évolutions nécessaires des plans de circulation, qui seront ajustés au fur et à mesure de la montée en puissance des différents équipements.

Travaux liés au Grand Stade

Les travaux de rénovation des parkings P11 (Cosec) et P6 (face à la chimie) ont commencé. Ils s'achèveront en fin 2010, comme les travaux des carrefours sud vers 4 Cantons sur les avenues Appert, Doumer et Painlevé. La communauté universitaire est aujourd'hui informée en temps réel de ces travaux par Intranet.

Les travaux qui suivront concernent la construction du parking P5 (IUT) et débuteront en fin 2010.

Une délibération du conseil avait été requise le 3 juillet 2009 où il était fait état d'échanges de parcelles.

Les négociations entre LMCU et France Domaines, qui représente l'État dans la transaction, conduisent aujourd'hui à envisager une forme juridique différente sous forme de cession, accompagnée de précisions sur les modalités de mise en œuvre. Il n'y a pas de modification sur le fond.

Comme il s'agit d'une cession de terrains entre personnes publiques, en l'occurrence l'État et la communauté urbaine de Lille, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la cession peut se faire sans déclassement et l'État, représenté par le recteur qui met à disposition de l'université les terrains, doit obligatoirement demander son avis au conseil d'administration.

Délibération

- Le conseil d'administration de l'université Lille 1 donne un avis favorable pour la cession des terrains désignés dans le tableau ci-dessous entre les personnes publiques État et LMCU afin que cette dernière y réalise les aménagements qui permettront de satisfaire conjointement aux besoins des usagers de la cité scientifique et des spectateurs assistant aux manifestations organisées au Grand Stade.

Justification du transfert envisagé	N° de parcelle	Lieu	Superficie concernée (en m²)	Propriétaire actuel	Affectation future
Requalification du parking P2 Liaison piétonne entre la future passerelle et le parking 4 cantons	NV 51p	Avenue Paul Langevin	2719	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Cheminement piétons et espaces verts d'accompagnement
	NX 2	Avenue Paul Langevin	458	Etat Ministère de l'Education Nationale (Centre des Œuvres Universitaires)	Parking
Requalification du parvis de la station de métro 4 cantons et de la liaison piétonne entre les parkings 4 cantons et P2	NX 3p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	64	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
	NX 4p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	115	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
	NX 4p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	43	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
	NX 5p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	5	Etat Ministère de l'Education Nationale	Giratoire
Requalification du parvis de la station de métro 4 cantons et de la liaison piétonne entre les parkings 4 cantons et P2	NZ 11p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	17	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis Espaces Publics/ cheminements/ quai bus
	NZ 7p	Avenues Paul Langevin et Henri Poincaré	348	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis Espaces Publics/ cheminements/ quai bus
	NZ 9p	Avenues Paul Langevin et	13	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis Espaces Publics/ cheminements/ quai

		Henri Poincaré			bus
Aménagement du parking P5 et du boulevard de Tournai	NV 60p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	791	Etat Ministère de l'Education Nationale	Cheminevements piétons
	NV 52p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	38	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
	NV36p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	1679	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Voirie et parking
	NV 3p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	1304	Etat Ministère de l'Education Nationale	Régularisation
	NV 3p	Boulevard de Tournai et Cité Scientifique	17164	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking et cheminement piéton
Requalification du parvis de la station de métro cité scientifique et de la liaison piétonne entre les parkings P5 et P6	NV 52p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	53	Etat Ministère de l'Education Nationale	Espaces Publics
Requalification du parvis de la station de métro cité scientifique et de la liaison piétonne entre les parkings P5 et P6	NT 107p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	936	Etat Ministère de l'Education Nationale	Espaces Publics
	NT 223p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	2436	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parvis
	NV 54p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	186	Etat Ministère de l'Education Nationale (Université de Lille I sciences techniques)	Giratoire/ Cheminement
	NT 245p	Avenues Paul Langevin et Jean Perrin	27	Etat Ministère de l'Education Nationale (Ecole Nationale Supérieure de Chimie)	Parvis
Réhabilitation du parking P11	NZ 35p	Avenue Paul Langevin	9	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
	NZ 35p	Avenue Paul Langevin	28	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
	PB 58p	Avenue Paul Langevin	64	Etat Ministère de l'Education Nationale	Parking
Réhabilitation du parking P6 Régularisation foncière de la rue de Ticléni	PB56	Rue de Ticléni	494	Etat Ministère de l'Education Nationale (Centre Régional des Œuvres Universitaires)	Régularisation

Accessibilité sud	AI 0013	Boulevard du Breucq (commune de Lezennes)	2631	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Voirie
Accessibilité sud	Non cadastrée	Boulevard du Breucq	522	Etat Ministère de l'Urbanisme et du Logement	Voirie

- Le conseil d'administration de l'université Lille 1 donne un avis favorable pour que le représentant de l'État accorde l'autorisation administrative nécessaire à la mise en œuvre des travaux, comme les permis de construire et/ou d'aménager.

- Le conseil d'administration de l'université Lille 1 autorise LMCU à défricher la parcelle NV3p sur 1,72 ha qu'elle recevra en cession, compte tenu que dans une délibération du 5 février 2010, LMCU s'est engagé à compenser par un facteur de 4 le nombre d'arbres coupés, prioritairement sur les territoires de Villeneuve d'Ascq et Lezennes.

- Le conseil d'administration de l'université Lille 1 autorise LMCU à occuper temporairement certains terrains pour la bonne réalisation des travaux, selon le tableau ci-dessous, compte tenu qu'elle s'engage à les rendre dans l'état souhaité par l'université, soit initial, soit dans la perspective de l'opération Campus.

OCCUPATIONS TEMPORAIRES DOMAINE UNIVERSITAIRE

Parcelles concernées	Surface concernée par l'occupation temporaire	Surface de défrichement envisagé
PARKING PROVISOIRE P5		
Parcelle NV N° 60	3625 m ²	Néant
PARKINGS PROVISOIRES P4C & EMPRISES DE CHANTIERS		
Parking provisoire N°1		
Parcelles NZ N°7,8,9,10,11 &29	6955 m ²	Néant
Parking provisoire N°2		
Parcelles NZ N° 7,8,9&11 – NX N°4	4905 m ²	Néant
Emprise de chantier N°1		
Parcelle NZ N°35	4195 m ²	Néant
Emprise de chantier N°2		
Parcelles NZ N°7,8,9 &11	465 m ²	Néant
PASSERELLE PIETONS BOULEVARD DU BREUCQ		
Accès emprise de chantier		
Parcelle NV N°29	480 m ²	Néant
Emprise de chantier		
Parcelle NV N°51	4590 m ²	Néant

- Le conseil d'administration de l'université Lille 1 autorise LMCU à engager les travaux liés à l'accessibilité du Grand Stade (tant provisoires que définitifs) compte tenu qu'elle s'engage à les conduire en coordination avec l'université et en toute transparence.

Travaux liés à l'opération Campus

Le bâtiment qui va connaître dès la rentrée des travaux est la BU, qui sera le noyau du futur Learning Center. Elle doit impérativement dans des délais brefs être mise à un niveau acceptable de sécurité pour permettre sa restructuration et son extension, et une des conditions pour assurer un niveau de risque acceptable est de laisser libre l'accès aux véhicules de secours sur toute sa périphérie. Afin de satisfaire cette exigence, et en concertation avec les pompiers il a été décidé l'installation de barrières pour fermer l'accès des voitures en proximité de la BU. Seule la barrière située Av. Jean Perrin aura un contrôle d'accès avec un gardien (le temps de l'appropriation des utilisateurs), les autres barrières étant sous contrôle d'accès classique. En ce qui concerne les personnels, cela ne change rien car ils pourront continuer à se garer à proximité de leur bâtiment de référence. *Voir schéma.*

Ce dispositif sera mis en place dès la rentrée. Il est précurseur de ce que deviendra progressivement le campus, libérant des voiries pour les piétons et les cyclistes, et commençant à mettre une pression sur le stationnement libre à l'intérieur de l'anneau Langevin.

Les travaux liés à l'opération Campus proprement dite devraient commencer en 2013. Ils comprendront des constructions neuves (bâtiment Chevreul, résidences) des restructurations extensions de bâtiments existants (Learning center, Biologie, bâtiment STIC-Soft, installations sportives).

Concernant les voiries, LMCU s'est engagé à requalifier l'ensemble du boulevard Paul Langevin, ainsi que les axes Nord-Sud entre les deux stations de métro sous le viaduc, et Est-Ouest de la Haute Borne (P11) vers la passerelle menant au Grand Stade et à Villeneuve d'Ascq et à développer les liaisons douces.

